



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CR/453

Le 29 novembre 2019

Aux administrations des États Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur de l'UIT-R

Objet: **Utilisation des symboles de classe de station E1, E2, E3 et E4 pour les capteurs actifs et les capteurs passifs**

- Références
- a) Préface à la BR IFIC (services spatiaux)
 - b) Lettre circulaire CR/137 datée du 14 février 2000
 - c) Lettre circulaire CR/256 datée du 15 mai 2006

Dans la Lettre circulaire [CR/256](#) datée du 15 mai 2006, des informations et des indications ont été fournies aux administrations sur l'utilisation des symboles de classe de station s'appliquant aux capteurs actifs et aux capteurs passifs du service d'exploration de la Terre par satellite (SETS) et du service de recherche spatiale. Les administrations ont en outre été invitées à utiliser ces symboles de classe de station pour la soumission au Bureau de fiches de notification portant sur des applications de capteur actif ou de capteur passif.

Ces symboles de classe de station E1, E2, E3 et E4, tels que définis dans la Préface à la BR IFIC (services spatiaux), ont été créés à la demande des scientifiques et des chercheurs dans le cadre de la Commission d'études 7 de l'UIT-R, afin de pouvoir distinguer les capteurs actifs et les capteurs passifs des autres applications du SETS/service de recherche spatiale dans les renseignements pour la publication anticipée (API) et les renseignements de notification.

Par la présente lettre circulaire, le Bureau a l'honneur d'informer les administrations que, lors de l'examen au titre du numéro **11.31** dans les bandes de fréquences attribuées spécifiquement au SETS/service de recherche spatiale (active/passive), les réseaux à satellite notifiés avec une classe de station liée au SETS ou au service de recherche spatiale mais ne se limitant pas à l'utilisation de capteurs actifs ou de capteurs passifs (par exemple, EH, EW) ne seront plus considérés comme conformes au Tableau d'attribution des bandes de fréquences.

Dans les bandes de fréquences attribuées au SETS/service de recherche spatiale (active/passive), seules les classes de station appropriées pour les capteurs actifs et les capteurs passifs (E1, E2, E3 et E4) seront considérées comme conformes au Tableau d'attribution des bandes de fréquences et donneront lieu à une conclusion favorable en vertu du numéro **11.31**. À cet égard, les assignations utilisées pour l'étalonnage des signaux de capteurs actifs dans ces bandes de fréquences et exploitées avec une station terrienne associée devraient être notifiées avec la classe de la station EH ou EW et être assorties d'une demande d'inscription selon les conditions du numéro **4.4**.

On trouvera en annexe à la présente lettre circulaire les symboles de classe de station possibles qui doivent être associés aux différentes sous-catégories du SETS/service de recherche spatiale pour qu'une conclusion favorable soit formulée en vertu du numéro **11.31**. Il est toutefois rappelé aux administrations que les symboles de classe de station doivent être choisis en fonction de l'exploitation réelle des assignations de fréquence.

Les administrations sont encouragées à soumettre des modifications des assignations actuellement inscrites dans le Fichier de référence international des fréquences pour les applications des capteurs actifs et des capteurs passifs, pour passer de la classe de station EW ou EH à E1, E2, E3 ou E4, selon le cas. Étant donné que ce type de modifications n'entraînera pas d'augmentation potentielle du brouillage causé par les assignations modifiées ou des besoins de protection de ces assignations, leur date de protection restera inchangée par suite de la modification.

En outre, comme ce type de modifications n'exige pas d'examen réglementaire ou technique détaillé de la part du Bureau, ces demandes ne seront pas assujetties au recouvrement des coûts.

Le Bureau reste à la disposition de votre Administration, via l'adresse brmail@itu.int, pour toute précision dont elle pourrait avoir besoin concernant la présente Lettre circulaire.


Mario Maniewicz
Directeur

Annexe (1 page)

Distribution:

- Administrations des États Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Membres du Secteur de l'UIT-R

ANNEXE

Symboles de classe de station à associer aux diverses sous-catégories du SETS/service de recherche spatiale

(Valables à compter de la date de la présente lettre circulaire)

Attribution dans l'Article 5	Classe de station
Exploration de la Terre par satellite sans indication du sens de transmission	E3, E4, EM, EW (ED, EK, ER)
Exploration de la Terre par satellite (Terre vers espace)	EM, EW (ED, EK)
Exploration de la Terre par satellite (espace vers Terre)	EM, EW (EK, ER)
Exploration de la Terre par satellite (espace-espace)	EM, EW (ED, EK, ER)
Exploration de la Terre par satellite (passive)	E4
Exploration de la Terre par satellite (active)	E3
Météorologie par satellite	EM (ED, EK, ER)
Recherche spatiale sans indication du sens de transmission	E1, E2, EH (ED, EK, ER)
Recherche spatiale (Terre vers espace)	EH (ED, EK)
Recherche spatiale (espace vers Terre)	EH (EK, ER)
Recherche spatiale (espace-espace)	EH (ED, EK, ER)
Recherche spatiale (passive)	E2
Recherche spatiale (active)	E1
